



:

**VOUS ETES PROFESSIONNELS DE LA LOCATION**  
**MEUBLEE ?**

Vous êtes professionnels de la location meublée ?

**Même si vous n'êtes pas membre de la FNAIM** vous pouvez rejoindre la charte quelle que soit votre appartenance syndicale et sans obligation d'affiliation !

Vous pouvez également rejoindre la charte que vous pratiquez des locations dans le cadre de la loi Hoguet ou bien dans le cadre juridique de la sous-location.

La charte n'a pas vocation d'accueillir les personnes louant leur propres biens ni les résidences hôtelières.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au choix :

- au syndic de la charte : [gerardgiai@free.fr](mailto:gerardgiai@free.fr)

- à un membre du bureau :

- Président : Bruno Draillard, agence Cannes Accommodation
- Secrétaire : Jonathan Gray, agence Beauchamps Estates
- Trésorier : Julien Dumesnil, agence Cannes Conseil Immobilier

- à un membre de la charte tel que listé sur ce site internet

-----